



Souscription d'un contrat d'assurance moto impossible

Par **franc**, le **15/03/2018** à **16:40**

Bonjour à tous.

Je suis client AXA depuis de nombreuses années pour 5 contrats d'assurance.

Ce jour, j'ai voulu souscrire un contrat pour une nouvelle moto 1000 cm2. Axa m'a refusé le contrat car j'ai vendu ma moto précédente il y a plus de 2 ans et pour cette nouvelle moto le délai de 2 ans sans être assuré grosse cylindrée est dépassé donc je suis considéré comme jeune conducteur, (J'ai pourtant 35 ans d'expérience), est pour eux je n'ai pas le droit de piloter ce genre d'engin!!!

Impossible de leur faire entendre raison malgré qu'ils retrouvent trace d'anciens contrats de motos grosse cylindrée dans mon dossier !

Comment faire ?

Il faudrait donc être assuré en permanence pour pouvoir prétendre à un nouveau contrat dans ce genre de cas ?

Je ne peux donc plus piloter de motos grosse cylindrée !!!

Merci pour vos info et conseils.

Par **Visiteur**, le **15/03/2018** à **22:24**

Bjr,

Oui, cela se pratique dans cette compagnie.

Dans ce cas, mieux vaut aller voir ailleurs 'mais n'oubliez pas votre relevé d'information.

Par **franc**, le **16/03/2018** à **09:48**

Bonjour.

Effectivement, en allant voir ailleurs...tout se passe bien et je suis maintenant correctement

assuré pour ma moto.

Merci pour le conseil.

Bonne journée.